



**CERTIFICAT MÉDICAL  
DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA DANSE  
ANNÉE 2025-2026**

Je, soussigné(e), Docteur :

Adresse :

Téléphone :

Certifie avoir examiné

M. / Mlle / Mme :

Né(e) le :

Et ne pas avoir constaté de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique de la danse.

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre pour faire valoir ce que de droit.

Date (*obligatoire*) :

Signature et cachet du médecin  
(*obligatoire*)

Au sein d'un Conservatoire classé par l'Etat, les modalités d'enseignement relèvent du Code de l'Education.

Pour la pratique de la danse, la fourniture d'un **certificat médical annuel** est rendue obligatoire par l'article R362-2 du Code de l'Education :

*« Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année. A la demande de tout enseignant, un certificat attestant un examen médical supplémentaire doit être requis. »*